

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Tarn

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON

Séance du 13 avril 2026

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 27.

En exercice : 27.

L'an deux mille vingt-six et le treize avril à vingt heures,

le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR Thierry, Maire.

Qui ont pris part à la délibération : 27.

Date de la convocation : 03/04/2026

Présents : M. DUFOUR Thierry, MME BOUSQUET Audrey (Procuration de MME LAGHZAOUI Nawal), M. HEIM Philippe, M. BENSETTI Nawel, M. MÉDALLE Henri, M. DUPUIS Alain, M. BARTHE-DELANOË Anne-Marie, M. LAHAYE Guillaume, M. JOUANY Claude, M. ROUSSEAU Lionel, MME VERGNES Brigitte, M. TROUCHES Michel, M. CHABRIDON Olivier, MME PECCOLO Anabelle, MME TEIXEIRA FERNANDES Sylvie, M. COSQUER Cyril, MME BLANCO LIQUIÈRE Caroline, M. JUNIOT LEVY Yoann, MME AILLOS Hélène, MME DAMOISON-MONTEILS Céline, M. CUPOLI Michel, M. GOUTY Michel (Procuration de M. COQUELET Christophe), MME MENOU-AMIEL Josiane, MME NOUVEL Nathalie, MME LAROCHELLE Muriel.

Date d'affichage : 03/04/2026

Absents excusés : MME LAGHZAOUI Nawal (Procuration à MME BOUSQUET Audrey), M. COQUELET Christophe (Procuration à M. GOUTY Michel).

Secrétaire : M. TROUCHES Michel.

N° DEL2026-28 : Désignation d'un représentant au Pôle Funéraire Public de l'Albigeois et de l'Autan.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Puygouzon est actionnaire de la SPL POLE FUNÉRAIRE PUBLIC DE L'ALBIGEOIS ET DE L'AUTAN dont l'objet social est :

- La crémation
- Le service extérieur des pompes funèbres
- Toutes activités accessoires autorisées.

L'activité de la société concerne principalement l'exploitation du crématorium d'Albi et le service des pompes funèbres sur l'ensemble des communes actionnaires de la société.

Cette SPL, dont la commune est actionnaire, a été créée en 2011 autour de la Ville d'Albi, comprend aujourd'hui 43 communes et depuis l'an passé la Communauté de Communes Sor-Agout.

Elle gère aujourd'hui les crématoriums d'Albi et de Sémalens (inauguré en octobre 2025) ainsi que les Pompes Funèbres de l'Albigeois, avec un personnel comprenant une quinzaine d'agents.

Le Conseil de Surveillance comprend 10 représentants élus : 7 pour la Ville d'Albi, 2 pour la Communauté de Communes Sor Agout et 1 pour les 42 communes hors Albi (actuellement, il s'agit de l'élu à Ambialet).

Le Conseil de surveillance se réunit chaque trimestre et est précédé d'une Assemblée Spéciale où sont invités les représentants des 42 communes "minoritaires".

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation d'un représentant de la commune qui participera aux diverses assemblées de la SPL POLE FUNÉRAIRE PUBLIC DE L'ALBIGEOIS ET DE L'AUTAN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE, à l'unanimité**, de :

- **DÉSIGNER Mme Brigitte VERGNES** représentant de la commune de Puygouzon auprès de la SPL POLE FUNÉRAIRE PUBLIC DE L'ALBIGEOIS ET DE L'AUTAN

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme*

Le secrétaire de séance

Michel TROUCHES



Le Maire

Thierry DUFOUR

